

**Procès-verbal**  
**de l'assemblée communale du 15 décembre 2014**

- Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens à 20H00
- Présidée par M. Jean-Marie Chammartin, Syndic
- Procès-verbal établi par Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale

Présents : - 25 citoyennes et citoyens  
- tous les membres du Conseil communal  
- Mme Corinne Levrat, Boursière communale

Monsieur le Syndic :

- rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote.
- rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle No 48 du 28 novembre 2014, a été affichée aux deux piliers publics, adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet de la commune.
- salue et remercie les personnes présentes de participer à l'assemblée communale. L'année 2014 a été riche en projets et en discussions ; il en relate les points importants.
- présente le tractanda :
  1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 mai 2014. Ne sera pas lu en assemblée, mais peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet ([www.billens-hennens.ch](http://www.billens-hennens.ch)).
  2. Budgets 2015
    - 2.1. Présentation budget de fonctionnement
    - 2.2. Présentation budget des investissements
      - 2.2.1. Réfection Chemin du Champ Blanchet et Chemin du Bois à Hennens
      - 2.2.2. Nouvelles installations eau potable + défense-incendie
      - 2.2.3. Demande d'emprunt
    - 2.3. Rapport de la Commission financière
    - 2.4. Vote final budget fonctionnement et investissements
  3. Modification des statuts de l'Association à buts multiples de la Glâne (ABMG)
  4. Modification du Règlement scolaire
  5. Election
    - 5.1. Nomination d'un membre à la Commission financière
    - 5.2. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations
  6. Divers

- procède à la nomination des scrutateurs : MM. Jean-Joseph Raemy et Jean-Luc Mugny.
- déclare l'assemblée ouverte.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2013

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal et sur le site internet. Il n'y a pas de remarque.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le procès-verbal. A l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal. Contre épreuve : Non 0 ; abstention 0.

## 2. Budgets 2015

### 2.1 Présentation du budget de fonctionnement

Ce budget a été établi sur la base des montants communiqués par les différents services de l'Etat (charges liées), sur la base des montants fournis par l'ABMG (dépenses selon la clé de répartition des communes glânoises) et sur la base des frais communaux des années antérieures.

Projeté à l'écran, le budget de fonctionnement est présenté par M. Jean-Marie Chammartin qui donne les explications nécessaires concernant certains postes ou montants présentant des différences.

Compte 710.314.00 : Entretien et rénovation des installations ; un supplément de Fr. 35'000.- a été ajouté à ce poste pour d'une part, le raccordement au réseau séparatif de deux maisons à la Route de Prévonnoloup, M. Marc Wicht et Mme Murielle Sugnaux. Pour ces travaux, nous profiterons du chantier du futur atelier Billod ainsi que de l'agrandissement de la cave à fromages de la laiterie (travaux budgétisés à Fr. 25'000.-). D'autre part, l'Etat de Fribourg envisage de refaire la route cantonale traversant Billens. Nous profiterons de ces travaux pour relier le futur quartier du Riau au réseau des eaux usées, en posant les éléments nécessaires en vue de l'équipement (travaux budgétisés à Fr. 10'000.-).

Le budget de fonctionnement présente un excédent de revenu de Fr. 14'922.-.

### 2.2 Présentation du budget des investissements

#### 2.2.1 Réfection Chemin du Champ-Blanchet et Chemin du Bois à Hennens

En 2013, le Conseil communal a mandaté le bureau Geosud pour effectuer expertise de nos routes communales et chemins AF, afin d'établir un budget en vue des rénovations et demandes de subsides. Cette étude concerne le Chemin du Champ-Blanchet, le Chemin du Bois, le Chemin des Eires, le Chemin de la Bioleyre et la Route d'Hennens. Le résultat indique que la réfection des différentes routes coûterait Fr. 1'500'000.-, dont Fr. 400'000.- de subvention.

Ce projet a été approuvé par les différents services de l'Etat, à condition que les travaux soient réalisés dans les 5 ans. A titre d'information, ce montant a été pris en compte dans le calcul du projet de fusion avec Romont et Mézières.

Le Conseil communal a décidé de commencer par la réfection du Chemin du Champ Blanchet et du Chemin du Bois à Hennens. Selon les offres reçues, le montant s'élève à Fr. 625'000.- moins la subvention de Fr. 325'000.-. Le mode de financement de ces travaux fait l'objet d'une demande d'emprunt au point 2.2.3 de notre assemblée.

#### 2.2.2 Nouvelles installations eau potable + défense-incendie Fr. 100'000.- à répartir sur deux projets :

- Projet de construction d'une stabulation libre chez M. Benoît Bourqui à Hennens ; la commune devra faire le nécessaire afin de raccorder le bâtiment à l'eau communale. Mise en conformité et approvisionnement en eau Fr. 80'000.-.
- Raccordement et approvisionnement nouveaux bâtiments au Chemin de la Bioleyre et pose d'une borne hydrante pour la défense-incendie du quartier du Jordil Fr. 20'000.-.

Aucun emprunt sera nécessaire pour cet investissement. Cette dépense sera financée par le bénéfice de la vente du terrain artisanale au Chemin du Dèvin.

#### 2.2.3 Demande d'emprunt

La réfection du Chemin du Champ Blanchet ainsi que celui du Chemin du Bois à Hennens laisse apparaître un montant de Fr. 300'000.- à la charge de la commune. Pour financer ces travaux, la commune va demander une autorisation de crédit de Fr. 625'000.- au Service des communes. Le montant de Fr. 325'000.- sera porté en déduction de l'emprunt lorsque toutes les factures auront été payées et acceptées par les services compétents.

#### 2.3 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à M. Bühler pour son rapport. La commission financière a étudié en détail ces budgets de fonctionnement et des investissements. Le Conseil communal a reçu les membres le 1<sup>er</sup> décembre dernier et a répondu avec satisfaction aux différentes questions. La Commission propose à l'assemblée d'accepter les budgets de fonctionnement et des investissements 2015 tel que présentés.

La Commission financière salue les investissements prévus pour la réfection de certaines routes communales en mauvais état. Elle relève que le Conseil communal saisit là des opportunités financières tout en investissant dans en investissant dans les infrastructures de notre village. Ces investissements ne mettent toutefois pas en déséquilibre les finances de notre commune. La commission financière propose d'accepter la demande d'emprunt pour un montant de Fr. 625'000.-.

M. Daniel Bühler profite de l'occasion pour remercier les membres du Conseil communal pour leur disponibilité, ses collègues de la Commission financière ainsi que Mme Ursula Beck qui a démissionné cette année.

M. Jean-Marie Chammartin remercie la Commission financière pour le travail effectué et remercie M. Olivier Cramer qui quitte cette commission à la fin de l'année.

#### 2.4 Approbation des budgets de fonctionnement et des investissements

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le budget de fonctionnement 2015 qui dégage un excédent de revenu de Fr. 14'922.-. A l'unanimité, l'assemblée approuve ce budget. Contre épreuve : Non 0 ; abstention 0.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le budget des investissements 2015 qui dégage un excédent de charges de Fr. 315'486.-. A l'unanimité, l'assemblée approuve ce budget. Contre épreuve : 0 ; abstention 0.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote la demande d'emprunt pour la réfection des routes communales Chemin du Champ-Blanchet et Chemin du Bois à Hennens d'un montant de Fr. 625'000.-. A l'unanimité, l'assemblée approuve cette demande d'emprunt. Contre épreuve : Non 0 ; abstention 0.

### 3. **Modification des statuts de l'Association à buts multiples de la Glâne (ABMG)**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, toutes les communes participent au pot commun. L'Intercommunale pour l'Accueil de la Petite Enfance en Glâne (IAPEG) est intégrée dans l'Association à buts multiples de la Glâne, ce qui entraîne une adaptation des statuts :

Article 2 : Buts - ajout d'une lettre à l'alinéa 1

- c) d'assumer pour les communes membres et à leur décharge tout ou partie des obligations qui leur incombent en vertu de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, soit en passant contrat avec des services tiers, soit en mettant sur pied et en exploitant ses propres structures d'accueil extrafamilial de jour.

Article 9 : Convocation – ajout à l'alinéa 1

Elle peut se faire, tout ou partie, par voie électronique.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote la modification de l'article 2. L'assemblée approuve cette modification par 23 OUI, 0 NON et 2 abstentions.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote la modification de l'article 9. L'assemblée approuve cette modification par 24 OUI, 0 NON et 1 abstention.

#### **4. Modification du Règlement scolaire**

Suite à des problèmes de discipline dans le bus lors du transport des élèves et afin de donner des compétences aux personnes responsables du contrôle et du bon fonctionnement du système, sur préavis de la Commission scolaire, proposition d'accepter la charte d'utilisation du bus scolaire et compléter le règlement scolaire en conséquence. Cette charte concerne les enfants des écoles enfantines et les élèves de l'école primaire utilisant le bus. Le but de cette charte est d'empêcher un sentiment d'insécurité des autres enfants et des désagréments pour le chauffeur. M. Jean-Marie Chammartin donne lecture de la charte.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote l'acceptation de cette charte d'utilisation du bus scolaire. A l'unanimité, l'assemblée accepte cette charte. Contre épreuve : NON 0 ; abstention 0.

La charte ayant été acceptée, proposition de modifier et compléter le règlement scolaire dans le sens ci-après. Cette modification est validée par le service juridique de la Direction de l'instruction publique et des sports.

Article 2 alinéa 1 : Transport d'élèves – ajout de la lettre f)

f) Elle veille au bon fonctionnement des élèves dans les transports scolaires et notamment, au respect de la charte d'utilisation du bus scolaire proposée par la commission scolaire et signée par les élèves et leurs parents.

Article 2 : Transport d'élèves – ajout aliéna 4

4. En cas de non-respect de la charte d'utilisation du bus scolaire prévue sous la lettre f), la commission scolaire prononcera tout d'abord un avertissement écrit. En cas de première récidive, la commission scolaire se chargera de convoquer l'élève et ses parents pour un entretien. En cas de seconde récidive de l'élève, la commission scolaire prononcera l'exclusion de l'élève du bus pour un temps déterminé (1 à 2 semaines). Durant cette période d'exclusion, les transports devront être assumés par les parents.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote l'acceptation de ces deux nouveaux points au Règlement scolaire. A l'unanimité, l'assemblée accepte la modification du Règlement scolaire. Contre épreuve : NON 0 ; abstention 0.

## 5. Election

### 5.1 Nomination d'un membre à la Commission financière

Suite à la démission de Mme Ursula Beck et afin de maintenir une représentation féminine au sein de cette commission, le Conseil communal propose la candidature de Mme Christine Simonin. Aucun autre candidat ne se propose pour ce poste.

M. Chammartin adresse ses sincères remerciements à Mme Ursula Beck pour sa disponibilité et son engagement pour notre commune. Mme Beck n'a pas seulement œuvré au sein de la Commission financière mais elle fut aussi conseillère communale avant d'occuper le poste de syndique.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote l'élection de Mme Christine Simonin membre de la Commission financière. A l'unanimité, l'assemblée nomme Mme Christine Simonin. Contre épreuve : NON 0 ; abstention 0.

Remerciements à Mme Simonin pour son engagement et beaucoup de satisfaction dans l'exécution de cette tâche.

### 5.2 Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations

Lors de l'assemblée du 12 mai 2014, Mme Stéphanie Demierre a été nommée membre de la Commission des naturalisations en remplacement de Mme Virginie Jaquet. Durant l'été, Mme Demierre a annoncé que pour des raisons personnelles, elle ne pouvait plus assumer cette tâche. Le Conseil communal propose, avec l'accord avec Monsieur le Préfet Willy Schorderet, la candidature de Mme Carine Girard. En effet, elle fêtera ses 18 ans le 7 janvier prochain. Aucun autre candidat ne se propose pour ce poste.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote l'élection de Mme Carine Girard membre de la Commission des naturalisations. A l'unanimité, l'assemblée nomme Mme Carine Girard. Contre épreuve : NON 0 ; abstention 0.

## 6. Divers

**M. Michel Sugnaux** pose la question sur la qualité du bitume prévu pour la réfection de la route cantonale. M. Christoph Portner l'informe qu'il est prévu de faire un type de revêtement phonique photoabsorbant.

**M. Alexandre Gremaud** relève l'article paru dans la Liberté sur la planification financière de Romont et les investissements prévus.

**M. Jean-Luc Mugny** demande si une réparation du dallage des autres chemins AF que ceux prévus par la rénovation est envisagée. Dans l'immédiat, on a un budget de Fr. 30'000.- pour des petites réparations urgentes.

**Fusion**

Le projet de convention de fusion a été approuvé par le Conseil communal le 27 novembre 2014. Il a été accepté par le Conseil d'Etat le 10 décembre. La convention paraîtra dans la Feuille officielle du 19 décembre, sera affichée au pilier public et figurera sur le site internet de la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Marie Chammartin adresse ses meilleurs vœux et invite les citoyens pour le traditionnel verre de l'amitié et partager un moment de convivialité.

L'assemblée est close à 21H20.

LU ET APPROUVE

La Secrétaire

Le Syndic